

FO ESR – Bureau national du 22 septembre 2020 – Résolution

Pas de consensus avec le gouvernement au nom de la crise sanitaire !	1
L'urgence : rétablir les cours avec des enseignants devant tous leurs étudiants, retrait de la circulaire du 7 septembre	2
Abandon du projet de loi LPR et de son protocole d'accompagnement	3
Rémunérations : 183 euros indiciaires, maintenant !	3
IUT : disparition des DUT et certifications privées en langues	4
Réforme des concours : non à la destruction des concours disciplinaires	4
CROUS	5
BIATSS : non aux congés imposés pendant le Covid, non à la réduction pérenne des congés !	5
Frais occasionnés par le télétravail et heures complémentaires doivent être payés !	6
Fusions et restructurations : la poursuite de la casse du service d'enseignement supérieur et de recherche	6
Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, abandon des LDG, maintien des CHSCT	6
Pour gagner sur les revendications, faire fonctionner les syndicats, réunir les collègues !	7

Pas de consensus avec le gouvernement au nom de la crise sanitaire !

Le BN de FO ESR fait sienne la résolution de la CEF de la FNEC-FP FO des 25 et 26 août 2020 :

« Pas de consensus avec le gouvernement au nom de la crise sanitaire !

La FNEC FP-FO appelle à préparer la mobilisation pour les revendications !

Face aux plans de licenciements qui se multiplient, face aux mesures d'exception prises au prétexte de la crise sanitaire, des milliers de salariés se sont mobilisés pour leurs revendications. Les 183€ d'augmentation indiciaire arrachés en juillet par les personnels soignants et non-soignants à un gouvernement qui annonçait, dans le même temps, un gel permanent du point d'indice sont le produit de la détermination des personnels réunis en AG, décidant collectivement et par en bas les revendications et la grève.

Les personnels, les salariés qui se mobilisent refusent de plier devant un gouvernement qui, au nom de la crise sanitaire, impose une prolongation de l'état d'urgence par le biais de mesures liberticides.

Ils refusent de se soumettre aux Accords de Performance Collective, prévus par les ordonnances Macron et mis en œuvre au compte de la crise. Ils refusent la réduction de leur salaire dans le cadre de l'extension des mesures de chômage partiel jusqu'en 2022.

Ils ont raison. Ce n'est pas aux salariés de payer la crise sanitaire et la crise économique.

[...]

La FNEC FP-FO refuse le cadre d'union sacrée que cherche à imposer le gouvernement au nom de la crise sanitaire et y oppose les revendications immédiates : non au gel du point d'indice, augmentation des salaires, pas touche à nos statuts et nos retraites, abandon définitif du projet de réforme des retraites, création des postes nécessaires, réemploi et titularisation de tous les contractuels, maintien du droit syndical... »

L'urgence : rétablir les cours avec des enseignants devant tous leurs étudiants, retrait de la circulaire du 7 septembre

Alors qu'il aurait fallu prévoir et alors qu'on nous avait promis des moyens en termes de locaux, de postes, d'heures de cours, tout ce que la circulaire ministérielle du 7 septembre organise au niveau national, c'est la coercition !

En effet elle proclame l'oukaze du port du masque, y compris en plein air et lorsque la distanciation est respectée, y compris pour faire cours et lorsque la distanciation est respectée, ce qui est incompréhensible (et, pour le port du masque en cours, souvent infaisable). L'obligation de porter le masque sept, huit heures par jour, accompagnée de la culpabilisation médiatique de la jeunesse présentée comme la cause de la propagation du virus sur de grands campus souvent aérés, ressemble à une mesure vexatoire.

La circulaire du 7 septembre interdit de fait à l'université de fonctionner.

Cette circulaire est durcie par les directions d'établissement, qui souvent durcissent ces dispositions.

En étroite articulation avec les mesures liberticides de l'état d'urgence, ceci conduit à l'instauration dans les universités d'un inquiétant autoritarisme, avec le contrôle de tous par tous et le gouvernement par la menace, celle de sanctions disciplinaires, pour les personnels comme pour les étudiants, qui devraient de plus être inscrites dans les règlements intérieurs !

La circulaire du ministère, celles des directions d'établissements, poursuivent les mêmes buts :

- généraliser l'enseignement à distance ;
- rejeter la responsabilité des contaminations sur les collègues et les étudiants.

La circulaire ouvre de plus toutes les possibilités de déréguler l'enseignement, par universités, composantes, sites ou filières (« hybridation » partielle, totale, « synchrone », etc.), ce qui est toujours synonyme de dégradation de l'enseignement, d'accroissement des charges de travail non rémunérées, d'accroissement des inégalités dans l'accès aux cours (cours en présentiel une fois sur deux, cours une demi-journée sur quatre, cours complètement « à distance », etc.), inégalités démultipliées par les difficultés d'accès aux connexions. D'ores et déjà, les présidences se saisissent de cette possibilité dans de très nombreux établissements.

Les cours magistraux (CM), fondements de l'enseignement universitaire, sont particulièrement menacés par le cadre de la circulaire, et encore plus par les décisions qu'en tirent les présidences d'université, les directions de composantes. Plus que jamais, nous avons besoin de postes pour accueillir les nombreux nouveaux bacheliers ; mais nous avons aussi besoin d'avoir le droit de leur faire cours, en présentiel, de répondre à leurs questions.

Les enseignants veulent enseigner ; les étudiants veulent étudier.

Les différentes règles mises en place à tout niveau, loin de les protéger du virus, les en empêchent (ils viennent dans des transports en commun souvent bondés, ont le droit de passer leurs week-ends au Puy du Fou ou à Eurodisney).

C'est pourquoi le BN demande le retrait de cette circulaire et l'octroi des moyens nécessaires pour rétablir pleinement le fonctionnement des universités, avec, pour tous, les cours en présentiel prévus dans les maquettes, qui seuls garantissent pleinement l'égalité, la qualité et l'efficacité de l'enseignement.

Il demande le rétablissement de la liberté pédagogique, qui inclut le choix par les enseignants de leur modalité d'enseignement, dans le cadre des maquettes.

Le BN salue et soutient également toutes les prises de positions et initiatives qui revendiquent *in situ* le retour aux cours en présentiel : en particulier la lettre ouverte des enseignants responsables démissionnaires de l'IUT de Roanne (Université de Saint-Étienne), l'appel pour le rétablissement

des cours (plus de 400 signataires) et la constitution d'un livre noir de la rentrée universitaire à l'URCA (Université de Reims-Champagne-Ardenne).

Le BN soutiendra toutes initiatives pour le retrait de la circulaire du 7 septembre.

Abandon du projet de loi LPR et de son protocole d'accompagnement

La « crise sanitaire » a permis de déblayer les oppositions aux régressions organisées par le gouvernement, rien ne le montre mieux que le projet de loi LPPR, aujourd'hui LPR (Loi de programmation de la recherche). En effet, le confinement imposé a réduit au silence l'opposition massive qui s'était manifestée contre ce projet de loi (même si une coordination nationale, à laquelle FO ESR a participé, a pu se tenir pendant cette période). Prévoyant une recherche exclusivement sur projets et l'extension de la procédure du contrat à tous les niveaux, que ce soit pour les « chaires de professeur junior » ou pour tous ceux qui travailleront pour les « projets » (enseignants-chercheurs et chercheurs comme BIATSS), ce projet organise très ouvertement la destruction de l'université publique et de l'emploi sous statut, emportant donc avec lui, pour ce qui concerne les chercheurs et enseignants-chercheurs, l'indépendance garantie par le statut.

L'impossibilité pour le gouvernement d'obtenir dans les instances une adhésion majoritaire à son projet l'a conduit à présenter un projet connexe, dit de « protocole d'accord sur les rémunérations et les carrières ».

Le projet de protocole entend « définir une nouvelle architecture des primes des enseignants-chercheurs et des chercheurs », dans le but de décomposer les primes en trois composantes dont les deux dernières, variables et individualisées : c'est le RIFSEEP, généralisé aux enseignants-chercheurs et aux chercheurs ! De plus la mise en place de l'accord entérinerait également la fin de la possibilité de transformer les primes des enseignants en décharges. Le projet de protocole d'accord entérine également la place donnée aux chaires de professeurs juniors, qui seront en concurrence avec les maîtres de conférences pour l'accès au corps des professeurs des universités, ainsi que la création de nouvelles voies de contournement de la qualification pour l'accès au corps. Concernant les carrières, quelques mesures proposées vont dans le bon sens, mais elles restent très limitées et, concernant les ITRF, le recentrage vers ce qu'on appelle aujourd'hui « le cœur du métier » peut amener à une accélération des externalisations de services.

Dans la logique des accords de Bercy, le gouvernement cherche donc à obtenir l'appui des organisations syndicales. L'objectif est de privilégier les syndicats qui acceptent de s'associer aux projets du gouvernement et de tenter de marginaliser ceux qui n'acceptent pas.

FO ESR se refuse à entrer dans cette logique. Il n'y a rien à amender dans le projet LPR non plus que dans le projet de protocole qui en est le complément.

C'est pourquoi FO ESR demande l'abandon du projet de LPR comme du projet de protocole et l'ouverture de négociations sur la base des revendications des personnels : ouverture des milliers de postes statutaires d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et de BIATSS nécessaires pour permettre l'accueil de tous les bacheliers dans la filière de leur choix et l'accomplissement de toutes les missions de l'enseignement comme de la recherche.

Rémunérations : 183 euros indiciaires, maintenant !

Ce que les personnels attendent aussi, c'est l'augmentation généralisée de leurs rémunérations.

Le BN réitère la revendication de FO dans toute la fonction publique : le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2000 par l'augmentation indiciaire de 18 %.

Dans l'immédiat, alors que les personnels ont fourni un travail très important pendant la crise, la « prime Covid », qui concerne moins de 5 % des personnels et de plus déclinée en trois niveaux différents (330, 660 et 1000 euros), ne peut que diviser les personnels et ne répond pas à leurs attentes.

Ce qu'il faut, maintenant, tout de suite, ce sont les 183 euros mensuels nets indiciaires pour tous, comme l'ont obtenu les personnels hospitaliers de toutes catégories par leur mobilisation.

IUT : disparition des DUT et certifications privées en langues

Dans les IUT la mise en œuvre du « *bachelor* universitaire de technologie » avance. En diminuant les horaires de cours par année, en forçant à l'accueil de bacheliers technologiques sans donner les moyens de leur délivrer l'enseignement nécessaire, en contraignant à une approche par compétences et à la multiplication des stages, elle engendre à la fois un alourdissement considérable des charges de travail et une baisse de la qualité du *cursus* des IUT. Elle ouvre aussi la voie à la délivrance par des instituts privés de ce qui ne sera plus un diplôme universitaire national. Malgré la demande de report de la mise en œuvre de cette réforme émanant de l'ADIUT, le ministère a décidé de profiter de la situation pour passer en force.

Le BUT, c'est la disparition du DUT comme diplôme national et qualifiant : FO ESR demande le retrait de cette réforme.

La privatisation rampante est d'ores-et-déjà à l'œuvre avec l'obligation faite aux IUT de former leurs étudiants en vue de certifications externes en langues délivrées par des officines privées. Le BN revendique le retrait de ces dispositions.

Réforme des concours : non à la destruction des concours disciplinaires

La réforme des masters MEEF mise en œuvre de manière précipitée par le ministère a notamment pour conséquences :

- la « professionnalisation » des concours d'enseignement des premier et second degrés et l'accentuation de l'évaluation par compétences, les deux épreuves orales étant « professionnelles », dont l'une de pur contrôle aux attentes de la hiérarchie. En conséquence, la part du disciplinaire serait fortement réduite ;
- le report du concours à la fin du M2, ce qui retarde l'entrée dans la carrière (pour un salaire de plus inchangé)
- l'obligation que le tiers du volume de la formation soit dispensé par des collègues en poste dans les premier et second degrés, ce qui fait peser de lourdes menaces sur le maintien des collègues formateurs en INSPÉ, de statut second degré ou enseignants-chercheurs
- la contractualisation des étudiants de master MEEF sur une année au total, celle-ci pouvant de plus se trouver à cheval sur les deux années de MEEF. Ils seraient utilisés comme bouche-trous pour des remplacements, très mal payés et de plus dans des situations qui les mettraient en difficulté pour réussir le concours. Comme des contrats ne pourraient de plus être proposés à tous les étudiants de master MEEF, tous les étudiants ne seraient pas forcément contractualisés et ceci créerait de surcroît un effet d'éviction, dès l'entrée en master 1, des étudiants se voyant ainsi privés d'accéder à la préparation au concours ; Dans le cas où des étudiants seraient admis en M1 sans contrat, ils seraient placés en « stage », ce qui rendrait l'organisation croisée Université/INSPÉ/établissements extrêmement difficile.

Ce saccage des concours et l'augmentation de la difficulté d'accès au statut est clairement une remise en cause de celui-ci.

Le BN demande l'abandon de cette réforme et renouvelle avec la FNEC-FP FO la revendication de recrutement à Bac+3 pour une formation professionnelle initiale sous statut d'élève fonctionnaire.

Il souscrit également pleinement à la revendication de la FNEC-FP FO d'abandon de l'oral supplémentaire « de titularisation » imposé cette année aux nouveaux entrants stagiaires en raison de la Crise Covid et des conditions de passation des concours décrétées par le ministère. Les lauréats des concours ne sont pas responsables de cette situation, qui risque d'accroître encore le pourcentage de non titularisations (sans cesse croissant ces dernières années), ils doivent pouvoir accéder à la titularisation comme leurs prédécesseurs.

CROUS

Les CROUS, qui fonctionnent sur ressources propres, font face à des déficits jamais atteints s'élevant à plusieurs centaines de millions d'euros.

Les causes de ce déficit sont connues : perte de recettes lors du confinement (100 % de perte en restauration, 60 % en hébergement), mesures sociales exceptionnelles destinées aux étudiants (repas à 1 €, gel et remboursement des loyers).

Si rien n'est fait, c'est la survie même des CROUS qui est en jeu.

Le gouvernement doit prendre ses responsabilités pour préserver le service public à l'étudiant et les emplois en mettant la main au porte-monnaie. FO ESR exige que l'État compense immédiatement et intégralement les pertes financières passées et à venir des CROUS, à hauteur de 350 millions d'euros, conformément aux conclusions de la commission parlementaire du 22 juillet 2020.

L'Université, par sa politique de mise à distance des étudiants *via* l'hybridation, le distanciel, etc. fragilise encore plus l'équilibre financier des CROUS.

Le BN se félicite de l'intervention du secrétariat, couronnée de succès dans de nombreux CROUS, face aux menaces de la présidente du CNOUS qui entendait contraindre des agents dont ce n'est pas la mission de retourner sur site en pleine crise Covid.

Le BN dénonce la très forte réduction des aides sociales annoncée lors du CTC du 4 février et demande le maintien de l'ensemble des aides sociales du CNOUS.

Au vu des deux campagnes de « fonctionnarisation », le BN ne peut que constater que non seulement elles n'ont pas permis à tous les agents qui le souhaitaient de devenir fonctionnaires, mais aussi que, comme l'avait dénoncé FO ESR, cette fonctionnarisation entraîne pour tous les personnels, notamment ceux qui restent contractuels DAPOOUS, des reculs de carrière et une dégradation des conditions de travail, dont ils mesurent pleinement les effets lors de cette rentrée 2020, en termes de sous-effectifs et de polyvalence (métier, géographique).

BIATSS : non aux congés imposés pendant le Covid, non à la réduction pérenne des congés !

Le BN dénonce la réduction de congés imposée dans certains établissements aux BIATSS (5 jours, voire en certains cas jusqu'à 10 jours) au nom de la « crise sanitaire » et revendique la restitution de l'ensemble des jours de congés.

En outre, dans le prolongement d'un rapport de la Cour des comptes, la Ministre a demandé l'application aux BIATSS des réductions de congés, réduction qui peut aller jusqu'à 6 jours (2 jours de fractionnement et 4 jours de congés annuels) : ainsi la fusion Paris 5-Paris 7 a été l'occasion de réduire d'une semaine les congés des BIATSS et d'augmenter leurs horaires hebdomadaires.

Avec l'abrogation de la circulaire 2002-073 du 21 janvier 2002 relative aux obligations de service des personnels IATOSS, ce seraient près de 17 jours de congés qui seraient remis en cause ! L'équivalent de 5000 ETP, comme le soulignait cyniquement la Cour des Comptes !

Le BN demande l'abandon de toute mesure de réduction des congés des BIATSS, le respect de l'arrêté du 15 janvier 2002 portant application du décret 2000-815 du 25 août 2000, le maintien de la circulaire 2002-073 du 21 janvier 2002.

Frais occasionnés par le télétravail et heures complémentaires doivent être payés !

Le BN demande le remboursement, conformément au décret de 2016 sur le télétravail, des frais passés ou futurs engagés par toutes les catégories de personnels pour le travail effectué à distance.

Le BN dénonce la méthode qui a consisté en certains établissements à ne pas payer les heures dues aux enseignants car faites pendant la crise Covid lorsqu'il s'agissait d'heures complémentaires ou d'heures de vacances.

Il revendique le paiement de l'ensemble des heures, heures complémentaires pour les statutaires ou heures de vacances.

Il soutient toutes les initiatives prises par les syndicats départementaux, comme à Reims (rassemblement devant le CA) pour obtenir le paiement de ces heures.

Fusions et restructurations : la poursuite de la casse du service d'enseignement supérieur et de recherche

Le BN demande l'abandon du projet de fusion des universités de Lyon I, Lyon III et Saint-Étienne dans un établissement dérogatoire qui regrouperait aussi l'ENS de Lyon, en réponse au projet d'IDEX.

Il soutient toutes les initiatives des syndicats départementaux FO ESR 69 et FO ESR 42 qui permettraient le maintien de la personnalité morale et juridique des établissements concernés et l'arrêt du projet IDEX.

Il revendique de même l'arrêt du projet de fusion entre l'université de Saclay (anciennement Orsay) et celles d'Évry et de Versailles, et soutient ses syndicats engagés dans cette lutte.

Abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, abandon des LDG, maintien des CHSCT

La Loi de Transformation de la Fonction Publique démantèle les procédures de traitement des demandes de mutation et de promotion en déposant les commissions paritaires de ces prérogatives et en mettant en place de nouvelles procédures totalement opaques ouvrant la voie à l'arbitraire, organisant mutations et promotions à la tête du client.

Pour les mutations concrètement les organisations syndicales sont dans l'impossibilité de vérifier que les priorités légales sont respectées le ministère refusant de transmettre les dossiers des candidats prétextant que cela contrevient au RGPD.

Cette gestion discrétionnaire constitue un levier pour gérer la pénurie mais aussi pour augmenter la pression qui pèse sur les personnels : postes à profil, individualisation et mise en concurrence... C'est exposer l'ensemble des personnels au chaos.

Cela fait craindre une gestion à la France Télécom qui pousserait les fonctionnaires vers la sortie quand la loi de Transformation de la Fonction publique rend possible le développement de l'emploi contractuel.

Nous demandons le retrait des LDG et le retour des commissions paritaires avec toutes leurs prérogatives.

Lors de la période précédant le confinement comme pendant celui-ci et depuis, les syndicats FO ESR ont été aux avant-postes de la défense de la protection de la santé des salariés des

établissements d'enseignement supérieur et de recherche : demandes écrites, orales, saisines des CHSCT, enquêtes, etc. La protection de la santé des salariés est une obligation de l'employeur, qui ne doit pas se défaire sur des protocoles dont l'observance relèverait de la responsabilité des personnels. Rappelons que les masques dits « grand public » fournis depuis septembre seulement ne fournissent presque aucune protection aux collègues, que les masques chirurgicaux sont un peu plus protecteurs mais les seuls masques qui protègent réellement (dans les deux sens) et qui soient reconnus par le Code du travail comme tels sont les masques FFP2.

L'action des syndicats s'est entre autres appuyée et continue de s'appuyer sur les CHSCT, que les directions d'établissements ont presque toujours cherché à contourner (non consultation, consultation *a posteriori*, non mise en œuvre des avis des CHSCT, etc.).

Le constat fait lors de cette crise sanitaire sur le rôle des CHSCT ne peut que renforcer la revendication d'abrogation de la loi dite de transformation de la fonction publique.

Pour gagner sur les revendications, faire fonctionner les syndicats, réunir les collègues !

La situation est telle, avec les attaques désormais coordonnées entre les plans annoncés et les mesures prises sous Covid, qu'il faut organiser la riposte.

Ceci n'est possible que si les syndicats sont en ordre de marche. Le BN invite tous les syndicats départementaux à réunir leurs instances (si ce n'est déjà fait), en présentiel. Il est nécessaire aussi de faire remonter les cotisations.

Le BN appelle les syndicats à réunir les collègues afin d'échanger, dresser la liste des revendications, mettre en œuvre les actions nécessaires pour gagner sur les revendications. Le BN appelle à déposer les revendications auprès des directions d'établissements.

Pas de consensus avec le gouvernement sur la crise sanitaire !

Pour la réouverture totale et des universités !

Pour la satisfaction des revendications !

Renforçons le syndicalisme indépendant dans l'enseignement supérieur et la recherche, construisons FO ESR !

Résolution adoptée à l'unanimité.